



LA MUNICIPALITE DE JONGNY  
AU CONSEIL COMMUNAL

---



---

**Préavis municipal n° 10/2025 relatif à une demande de crédit pour la réfection complète du chemin de la Tuilière ; de la route de Châtel-Saint-Denis en aval jusqu'à la route du Mont-Pèlerin en amont**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

**1. OBJET**

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit de **CHF 2'020'000.00 (yc. TVA)** pour la réfection complète du chemin de la Tuilière ; de la route de Châtel-St-Denis en aval jusqu'à la route du Mont-Pèlerin en amont.

**2. PREAMBULE**

Comme expliqué dans le préavis n° 12/2023 relatif la demande du crédit d'étude pour la préparation de ce projet, depuis plusieurs années, nous suivons l'évolution des dégradations du chemin de la Tuilière. En effet, le projet de réfection complète de ce chemin a été reporté à plusieurs reprises pour permettre la réalisation de chantiers privés à ses abords et le maintien de l'état général a nécessité plusieurs interventions ponctuelles pour garantir la sécurité des usagers.

En collaboration avec les services industriels et le bureau technique intercommunal (ci-après BTI), le bureau d'ingénieurs mandaté par le précédent préavis a finalisé le projet de réfection complète du chemin de la Tuilière.

Les travaux sont prévus en trois étapes principales :

- **Etape 1 : (en bleu sur le plan annexé)**  
Partie aval du chemin, entre la route de Châtel-St-Denis et le carrefour avec le chemin des Crosettes.
- **Etape 2 : (en jaune sur le plan annexé)**  
Partie intermédiaire du chemin, entre le carrefour avec le chemin des Crosettes et celui avec le chemin des Mélampyres.
- **Etape 3 : (en rouge sur le plan annexé)**  
Partie amont du chemin, entre le carrefour avec le chemin des Mélampyres et la route du Mont-Pèlerin, y compris le retour du chemin de la Tuilière en direction de Reule.

### 3. DESCRIPTION DES TRAVAUX

Les travaux généraux consistent principalement à la réfection complète de la chaussée, fondation et enrobés bitumineux, ainsi que le remplacement de collecteurs communaux d'eau claires et usées, des grilles et différents couvercles et de la conduite d'eau potable propriété du Service Intercommunal de Gestion (ci-après SIGE). Ensuite chaque étape a quelques travaux spécifiques.

**Etape 1** : le réseau souterrain et l'appareillage de l'éclairage public sera renouvelé.

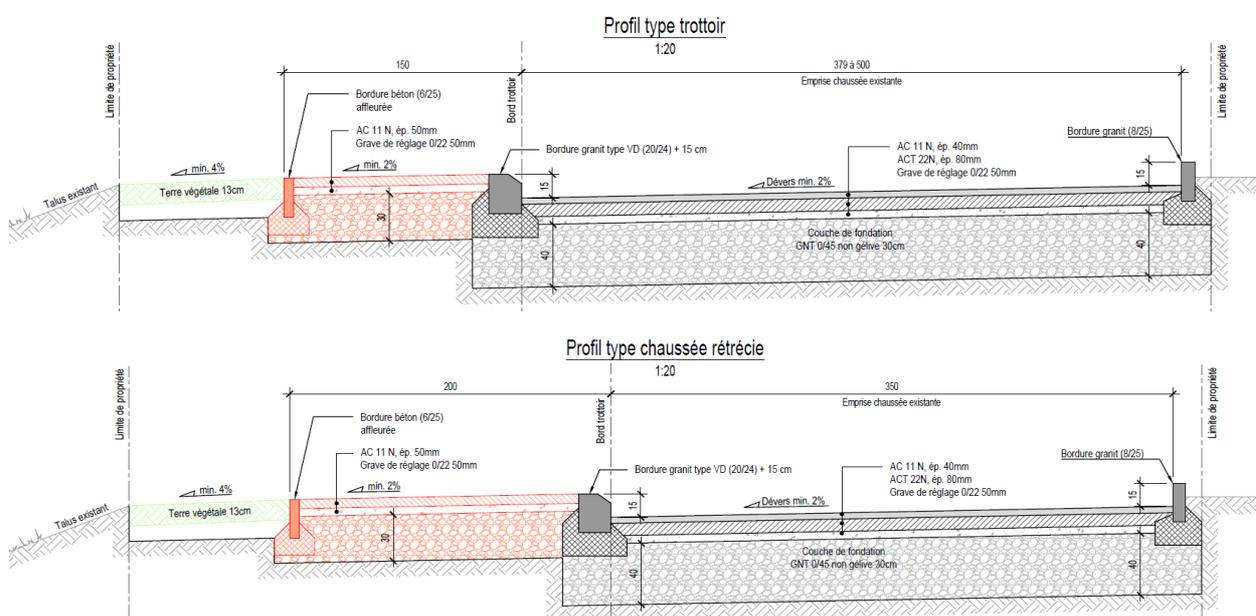
Le gabarit routier de ce tronçon étant limité, il n'est pas possible de créer de trottoir « physique » à cet endroit. Le marquage de la bande piétonne sera refait du côté Lausanne du chemin et le pincement vers l'accès des n° 2a à g sera renouvelé.

**Etape 2** : l'éclairage public n'y sera pas prolongé, cependant un trottoir avec bordures hautes sera réalisé côté Lausanne du chemin, améliorant la sécurité des piétons. De plus, pour générer de l'ombre sur ce trottoir en été, des arbres hautes tiges seront plantés sur toute sa longueur.

Le gabarit routier de ce tronçon ne sera pas modifié mais, soucieuse de limiter la vitesse de circulation sur ce tronçon, la municipalité a décidé que les décrochements horizontaux actuels (chicanes) seront conservés. Les chicanes en amont (marquage + potelets vers les accès des n° 20 et 22) seront réfectionnées et les bacs en béton actuels seront remplacés par des décrochements du nouveau trottoir sur la partie aval du chemin.



Extrait du plan d'enquête - Situation



Extraits du plan d'enquête – Profils type trottoir et chaussée rétrécie

**Etape 3** : l'éclairage public n'y sera également pas prolongé et le gabarit routier de ce tronçon étant aussi limité, il n'est pas possible de créer de trottoir « physique » à cet endroit. Le marquage de la bande piétonne sera refait du côté Lausanne du chemin.

Toujours dans l'objectif de limiter la vitesse de la circulation générale sur ce chemin et d'améliorer la sécurité des utilisateurs, principalement des piétons, la municipalité a décidé, en collaboration avec le service cantonal de la Direction générale de la mobilité et des routes (ci-après DGMR), de créer trois nouveaux modérateurs de trafic circulaires.

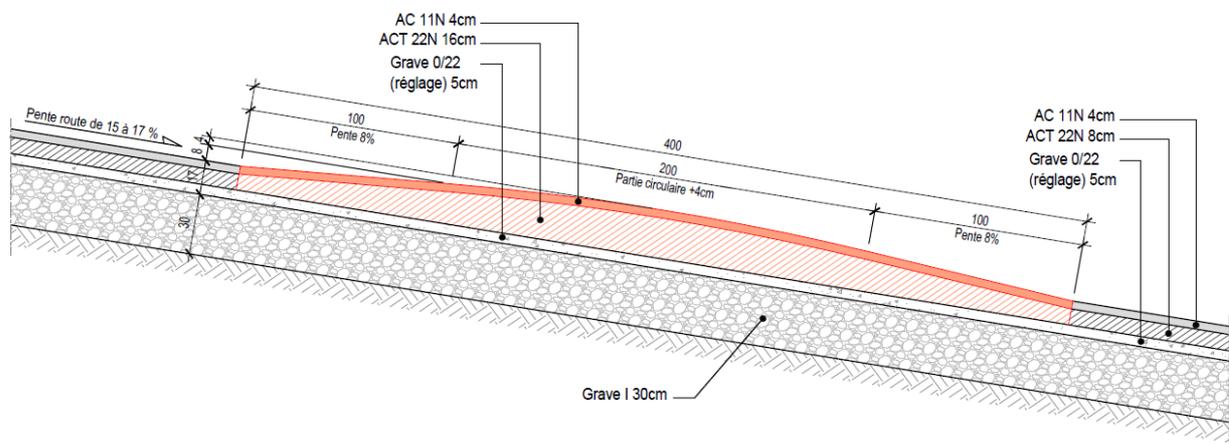
Ces nouveaux aménagements modéreront la vitesse de la circulation, tout en limitant les nuisances sonores auprès des riverains et en garantissant un service hivernal optimal.



Extrait du plan d'enquête – Situation

#### Coupe longitudinale modérateur circulaire

1:20



Extrait du plan d'enquête – Coupe longitudinale d'un modérateur circulaire

La proposition de nouveau trottoir sur l'étape 2 et de création de modérateurs circulaires sur l'étape 3 a été mise à l'enquête publique du 18.06.2025 au 17.07.2025. A ce jour, nous attendons le retour de la synthèse cantonale.

#### 4. PROCEDURE DE CHOIX

Les communes étant soumise à la Loi sur les marchés publics (ci-après LMP-VD), les procédures pour l'octroi des différents marchés doivent respecter le cadre légal. La demande d'offres pour les travaux de génie civil a été réalisée en appliquant la procédure dite « ouverte » et pour les autres prestations décrites dans ce préavis, les coûts ont été déterminés sur la base de demandes d'offres en appliquant la procédure de gré-à-gré auprès d'entreprises de la région et sur estimation de notre mandataire principal.

#### 5. ASPECTS FINANCIERS

##### Travaux généraux

Travaux de l'entreprise de génie civil	CHF	1'350'000.00
Divers et imprévus sur travaux de génie civil 10 %	CHF	135'000.00
Participation communale aux travaux du SIGE	CHF	125'000.00
Défense incendie (bornes hydrantes)	CHF	48'000.00
Eclairage public (appareillage)	CHF	40'000.00
Paysagiste	CHF	50'000.00
Travaux de marquage et signalisation	CHF	9'000.00
Curages et contrôles caméra	CHF	10'000.00
Essais de la portance du sol M <sub>E</sub>	CHF	5'000.00
<b>Sous-total travaux généraux (hors TVA)</b>	<b>CHF</b>	<b>1'772'000.00</b>

##### Honoraires et frais

Honoraires ingénieur civil (phase d'exécution)	CHF	84'000.00
Honoraires géomètre	CHF	9'000.00
Frais de reproduction et administratifs	CHF	4'000.00
<b>Sous-total honoraires et frais (hors TVA)</b>	<b>CHF</b>	<b>97'000.00</b>

**TOTAL GENERAL (Hors TVA)** CHF 1'869'000.00

TVA 8.1% (arrondi) CHF 151'000.00

**TOTAL (yc. TVA)** CHF 2'020'000.00

Ces travaux sont répartis en trois catégories d'investissements conformément à la clé de répartition définie ci-dessous :

Entretien des routes et éclairage public	64.5% =	CHF	1'303'000.00
Traitements des eaux usées	25.7% =	CHF	520'000.00
Service du feu	9.8% =	CHF	197'000.00

Les éventuelles subventions et autres participations de tiers seront déduites des catégories correspondantes.

Cette dépense figure au plan des investissements 2025-2029 à hauteur de CHF 1'800'000.00.

## 6. PLANIFICATION

Sous réserve de la décision du conseil communal et de la délivrance du permis de construire suite à l'enquête publique, la planification générale de ce projet est imaginée comme suit,

Septembre 2025	Décision du Conseil communal
Dès octobre 2025	Travaux préparatoires
Début 2026	Travaux généraux

Durée des travaux : environ 12 mois

## 7. AMORTISSEMENT

Ces travaux seront amortis en application des durées d'amortissements obligatoires selon le MCH2 :

- pour la catégorie d'immobilisations « Travaux de génie civil, route », la durée d'amortissement est de 40 ans
- pour la catégorie « Conduites d'eau potable ou d'évacuation, hydrante », la durée d'amortissement est de 60 ans

Les amortissements débuteront l'année qui suit la fin des travaux.

En cas de vétusté prématurée ou d'autres raisons techniques réduisant son potentiel d'utilisation, un amortissement non planifié pourra être enregistré pour corriger la valeur de cet investissement au bilan.

## 8. SITUATION PLAFOND D'ENDETTEMENT AU 31 JUILLET 2025 (y compris le présent préavis)

Description	Montant en CHF
<b>Plafond d'endettement</b> (préavis n° 16/2021)	<b>18 000 000.00</b>
Emprunts effectifs	- 9 950 000.00
Trésorerie disponibles (excédent au fonds de roulement)	-
Bâtiments du patrimoine financier (valeur comptable)	8 878 200.00
Solde des préavis à financer	- 3 555 800.00
<b>Détail :</b>	
Crédits liés aux préavis engagés	- 6 112 900.00
Dépenses effectives liées aux préavis engagés	2 557 100.00
<b>Endettement prévu</b>	<b>- 4 627 600.00</b>
<b>Plafond d'endettement disponible</b> (financement des futurs préavis)	<b>13 372 400.00</b>

## 9. ESTIMATION DES CONSEQUENCES DU PROJET SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

En application de l'article 14 du Règlement cantonal sur la comptabilité des communes (ci-après RCom), il est précisé ce qui suit concernant les incidences du présent préavis sur le budget de fonctionnement :

Type de charges	2026	2027	2028	2029	2030 et ss
Intérêt sur emprunt (1%)	10 100.00	20 200.00	20 200.00	20 200.00	20 200.00
Amortissement (40 ans)		32 500.00	32 500.00	32 500.00	32 500.00
Amortissement (60 ans)		12 000.00	12 000.00	12 000.00	12 000.00
Prélèvement au fonds <sup>1)</sup>	-	- 8 600.00	- 8 600.00	- 8 600.00	- 8 600.00
<b>Total des charges</b>	<b>10 100.00</b>	<b>56 100.00</b>	<b>56 100.00</b>	<b>56 100.00</b>	<b>56 100.00</b>

<sup>1)</sup> Concerne le traitement des eaux usées. Il s'agit d'un domaine autofinancé par des taxes communales. La charge d'amortissement est neutralisée par un prélèvement au fonds pour le traitement des eaux usées. Elle n'a ainsi aucun impact sur le budget de fonctionnement.

Le taux d'impôt communal s'élève à 69.5 points de l'impôt cantonal de base. Considérant une valeur du point d'impôt communal de CHF 105'153.00 pour une population de 1'921 habitants (Etat au 31.12.2024), la présente demande de crédit équivaut à un taux d'impôt communal supplémentaire d'environ 0.6 point.

## 10. IMPUTATIONS COMPTABLES

Cette dépense sera comptabilisée dans des comptes d'investissement du patrimoine administratif, respectivement :

- dans la fonction n° 6510.01 « Entretien des routes et éclairage public » et la nature n° 5010 « Routes et voies de communications » pour CHF 1'303'000.00, plus précisément dans le compte n° 6510.01.5010.1025 « Tuilière, réfection chaussée et conduites EC-EU » ;
- dans la fonction n° 7200.00 « Traitements des eaux usées » et la nature n° 5030 « Autres travaux de génie civil » pour CHF 520'000.00, plus précisément dans le compte n° 7200.00.5030.1025 « Tuilière, réfection chaussée et conduites EC-EU » ;
- dans la fonction n° 1500.00 « Service du feu » et la nature n° 5030 « Autres travaux de génie civil » pour CHF 197'000.00, plus précisément dans le compte n° 1500.00.5030.1025 « Tuilière, réfection chaussée et conduites EC-EU » ;

## 11. CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE JONGNY

- VU** le préavis n° 10/2025 du 4 août 2025, concernant une demande de crédit pour la réfection complète du chemin de la Tuilière ; de la route de Châtel-Saint-Denis en aval jusqu'à la route du Mont-Pèlerin en amont ;
- VU** le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;
- VU** le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

### Décide

1. **d'autoriser** la Municipalité de procéder aux travaux de complète du chemin de la Tuilière ; de la route de Châtel-Saint-Denis en aval jusqu'à la route du Mont-Pèlerin en amont ;
2. **d'accorder** à la Municipalité un crédit de CHF 2'020'000.00 à cet effet ;
3. **de financer** les dépenses d'investissement non couvertes par la marge d'autofinancement par un emprunt non affecté.

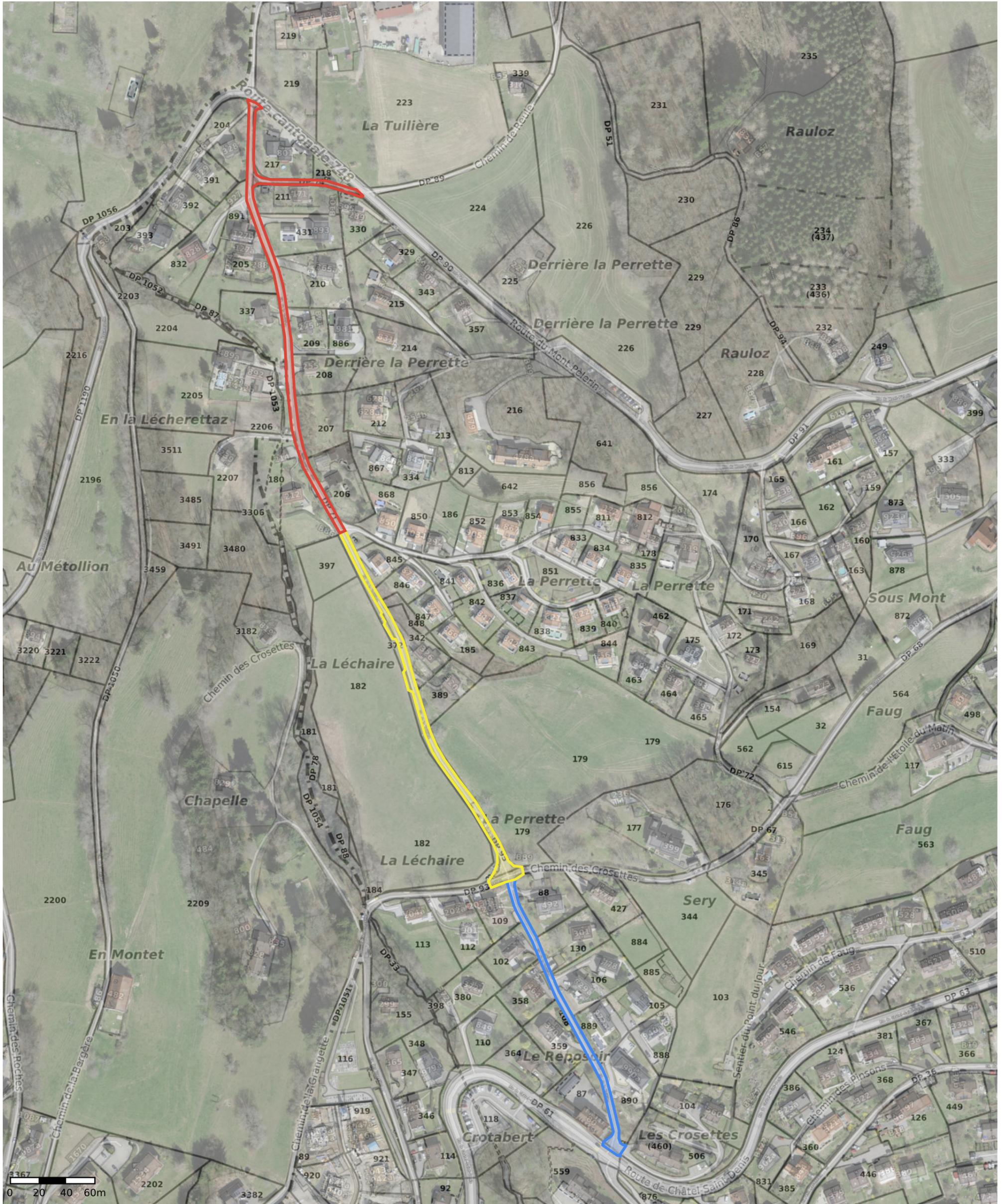
**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

<p>La syndique</p>  <p><b>Nicole Pointet</b></p>		<p>Le secrétaire</p>  <p><b>Bijan Kaveh</b></p>
---	---	--

Annexe : Extrait Cartoriviera – Vue générale de la zone des travaux

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 4 août 2025.

Municipal délégué : Jean-Luc Sansonnens



© Géodonnées : Cartoriviera, Etat de Vaud, swisstopo, OpenStreetMap – Informations dépourvues de foi publique



**Jongny - Route de la Tuilière**  
Situation générale

Echelle : 1:2'500  
Coordonnées : 2'554'322 / 1'148'399  
Date d'impression : 29.06.2023